

14814

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Regional Programme for the Integrated Development of the Fouta Djallon Highlands (RPID-FDH)  
**Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD)**  
P.O. Box 1386 Conakry - Guinea Telephone: +224 30 43 53 65 Fax: +224 30 434170; E-mail: [unafrik@sotelgui.net.gn](mailto:unafrik@sotelgui.net.gn)

---

**Plan d'Action  
pour la mise en place de l'Observatoire Régional  
du Massif du Fouta Djallon**

\*\*\*

**Observatoire Régional du Massif du Fouta Djallon**

\*\*\*\*

**Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta  
Djallon (PRAI-MFD)**

Bureau de Coordination International  
de l'Union Africaine (BCI-UA)

Conakry, Novembre 2009



126

## Sommaire

<b>0. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CREATION DE L'OBSERVATOIRE .....</b>	<b>3</b>
1.1 Justification de la mise en place de l'Observatoire Régional du MFD .....	3
1.2 Eléments préliminaires de définition de l'Observatoire Régional .....	4
1.2.1. <i>Missions de l'Observatoire</i> .....	4
1.2.2 <i>Axes d'intervention de l'Observatoire</i> .....	4
<b>2. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION.....</b>	<b>6</b>
<b>3. ANCRAGE INSTITUTIONNEL DE L'OBSERVATOIRE.....</b>	<b>7</b>
3.1 Institutionnalisation de l'Observatoire .....	7
3.2 Système de partenariat.....	8
3.3 Mise en place de la Cellule de l'Observatoire.....	8
3.3.1 <i>Recrutement du personnel</i> .....	8
3.3.2 <i>Installation des locaux et bureaux</i> .....	8
3.3.3 <i>Équipement bureautique</i> .....	8
3.3.4 <i>Équipement informatique</i> .....	9
3.3.5 <i>Équipement de terrain</i> .....	9
3.3.6 <i>Moyens de déplacement</i> .....	9
3.4. Etablissement des protocoles d'échange de données .....	9
<b>4. ORGANES DE L'OBSERVATOIRE ET LEURS FONCTIONNEMENTS.....</b>	<b>10</b>
4.1. Organes de l'Observatoire .....	10
4.2 Rôles et Responsabilités des organes de l'Observatoire .....	11
4.3. Fonctionnement de l'Observatoire.....	12
4.3.1 <i>Mécanismes d'échanges d'informations</i> .....	12
4.3.2 <i>Procédures d'échanges de données</i> .....	13
4.3.3. <i>Remontée de l'information du réseau vers la Cellule de l'Observatoire</i> ...	13
4.3.4. <i>Collecte des données primaires</i> .....	13
4.3.5. <i>Production de paramètres environnementaux</i> .....	14
4.3.6. <i>Acquisition des paramètres par l'Observatoire</i> .....	15
4.3.7. <i>Établissement des indicateurs primaires</i> .....	16
4.3.8. <i>Production des indicateurs agrégés</i> .....	17
4.3.9. <i>Diffusion des informations de l'Observatoire</i> .....	17
<b>5. ETUDES DE BASE ET ACQUISITION DE DONNEES.....</b>	<b>19</b>
5.1. Réalisation des études de base sur la situation environnementale.....	19
5.2. Collecte et production des données .....	20
5.3. Identification des appuis aux collecteurs et producteurs de données .....	20
5.4. Acquisition des données, édition et diffusion des résultats.....	20
<b>6. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION.....</b>	<b>21</b>
6.1. Suivi et gestion du réseau de l'Observatoire .....	21
6.2 Relations avec les instances du PRAI-MFD .....	21
<b>7. BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>22</b>
<b>8. CALENDRIER D'EXECUTION DU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>24</b>
<b>9. PERSPECTIVES .....</b>	<b>26</b>

## **0. INTRODUCTION**

Ce Plan d'Action a pour ambition de contribuer à faciliter la mise en place rapide de l'observatoire du Massif du Fouta Djallon dans un cadre institutionnel et organisationnel bien défini. Le fonctionnement de l'observatoire reposera sur une structure de coordination et d'action (la Cellule de l'Observatoire). Un programme d'actions a été établi, avec un chronogramme prévisionnel et un budget d'investissement et de fonctionnement. L'estimation des coûts qui a été faite doit permettre au PRAI-MFD et aux partenaires au développement de mobiliser les moyens financiers nécessaires à la mise en place de l'observatoire et à son fonctionnement durant les cinq premières années.

Des indicateurs de suivi et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ont été élaborés, de même qu'un diagnostic des observatoires opérant dans une partie du MFD a été réalisé. Ces deux composantes font l'objet de deux autres documents séparés joints à ce Plan d'Action de mise en place de l'Observatoire.

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CREATION DE L'OBSERVATOIRE**

### **1.1 Justification de la mise en place de l'Observatoire Régional du MFD**

La gestion durable des terres du Massif du Fouta Djallon est une nécessité vitale pour les populations de nombreux pays de la sous région, en raison notamment de son importance hydrologique et de la richesse de sa diversité biologique. Le Massif du Fouta Djallon renferme les sources et les bassins supérieurs de 6 fleuves partagés par la quasi-totalité des pays Ouest Africains. Il est aussi caractérisé entre autres par un ensemble d'écosystèmes montagneux complexes et fragiles.

Même si l'importance du MFD est reconnue en tant que « Château d'Eau » de l'Afrique de l'Ouest et important réservoir de diversité biologique d'intérêt régional et mondial, il n'en demeure pas moins qu'un effort reste à fournir pour faire prévaloir et partager la nécessité d'une approche régionale concertée de la préservation et de la gestion durable des ressources naturelles du Massif afin d'obtenir l'adhésion effective et forte au Programme de l'ensemble des pays concernés ainsi que des partenaires internationaux. En effet, le milieu naturel du Massif du Fouta Djallon fait l'objet de modifications importantes par suite d'activités anthropiques ainsi que des changements et de variabilité climatiques. Ces modifications ont certainement des impacts négatifs sur les conditions de vie des populations locales et surtout sur les ressources en eau tant au sein du massif qu'à l'échelle des territoires riverains des fleuves transfrontières de la sous-région. Il y a donc un besoin réel de procéder à une surveillance continue des ressources naturelles du massif pour le bénéfice de tous. Les acteurs concernés devraient s'impliquer dans la connaissance et le suivi de ces changements, ainsi que dans les actions visant à inverser ou atténuer les tendances à la dégradation.

La présence de plusieurs intervenants dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles partagées du Massif du Fouta Djallon et l'influence réciproque des différentes actions nécessitent également l'adoption d'un cadre de concertation à différentes échelles (locale, nationale, régionale et internationale). Certaines Organisations de Bassins (l'OMVS, l'ABN) intervenant à l'échelle du Massif disposent déjà d'Observatoires de suivi des ressources naturelles et de l'environnement. Toutefois ces Observatoires ne couvrent

que leurs bassins fluviaux respectifs. Ainsi, pour assurer une gestion durable des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon, il est nécessaire et important d'adopter une approche globale de suivi-évaluation de l'ensemble de la zone géographique du Massif et de ses extensions.

## **1.2 Eléments préliminaires de définition de l'Observatoire Régional**

La 1<sup>ère</sup> Réunion d'Experts pour la Mise en Place de l'Observatoire du Massif du Fouta Djallon a permis de repréciser la pertinence et de définir les éléments de proposition pour la création de l'observatoire régional des ressources naturelles et de l'environnement du MFD (cf. document de travail d'avril 2007).

### **1.2.1. Missions de l'Observatoire**

La **mission globale** de l'Observatoire régional est d'*assurer le suivi -évaluation (veille) de l'état des ressources naturelles et de l'environnement du MFD, ainsi que le renforcement de la coopération entre les États membres du PRAI-MFD et riverains des fleuves transfrontières issus du MFD en vue de promouvoir le développement intégré et durable de la sous région.*

A ce titre, l'Observatoire régional devra en particulier :

- i. Assurer la surveillance générale et continue de l'état des ressources naturelles et de l'environnement du MFD dans toute sa dimension sous régionale ;
- ii. Servir d'outil privilégié de coopération et de collaboration pour la gestion durable des terres et ressources partagées de l'ensemble des États riverains des fleuves et rivières transfrontières originaires du MFD, sur la base de ses produits et résultats.
- iii. Servir de cadre privilégié de concertation entre les différents intervenants dans le MFD dans le domaine de suivi et évaluation des ressources naturelles.

### **1.2.2 Axes d'intervention de l'Observatoire**

#### **1.2.2.1 Grands axes d'intervention**

Afin de remplir ses missions, l'Observatoire mènera des activités qui devront contribuer aux résultats suivants :

- Identification et fédération de l'ensemble des producteurs de données actifs dans le MFD ;
- Renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion de données et informations relatives au MFD à tous les niveaux et appui à la mise en place d'un système d'information environnementale dans les zones où cela s'avère nécessaire (local, national et régional) ;
- Mise en place des dispositifs adéquats pour le traitement et la circulation des données et informations à tous les niveaux ;
- Large diffusion de l'information et les produits de l'Observatoire pour l'aide à la

décision ;

- Création et animation d'un cadre de concertation entre les intervenants dans le MFD et entre les parties prenantes de l'Observatoire dans le domaine de suivi des ressources naturelles ;
- Animation d'un cadre opérationnel de collaboration et de réseautage avec d'autres observatoires à l'échelle régionale et ailleurs dans le monde ;
- Définition et mise à jour des indicateurs de suivi et d'évaluation de l'état des ressources naturelles dans le MFD ;

Dans le cadre des *activités immédiates à entreprendre pour la mise en place de l'Observatoire*, il sera nécessaire :

- D'identifier des principales institutions nationales et régionales, des programmes régionaux et des opérateurs individuels spécialisés dans l'inventaire et le suivi des ressources naturelles, évaluation de la capacité de collecte et d'analyse de ces organismes et formulation de recommandations de procédures relatives aux activités de suivi, de cartographie et de rapports statistiques relatifs au MFD ;
- De procéder à la revue documentaire et capitalisation des données existantes en rapport avec l'aménagement du territoire, le développement et la gestion des ressources naturelles dans le MFD ;
- D'identification des lacunes de données et informations ;
- D'aider à mettre en place partout où cela s'avère nécessaire, d'un système de collecte, d'analyse et de diffusion des données de base et informations ;
- De revoir des indicateurs déjà élaborés et établissement de nouveaux indicateurs de suivi et d'évaluation des ressources naturelles dans le MFD ;
- D'établir une plate-forme de concertation entre les parties prenantes de l'observatoire.

#### **1.2.2.2 Activités au démarrage**

La réunion d'Experts de Bamako a permis de dégager des recommandations sur les actions immédiates à entreprendre en vue d'une mise en place effective et réussie de l'Observatoire Régional du Massif du Fouta Djallon. Il s'agit entre autres de :

- La délimitation cartographique de la zone géographique de couverture de l'Observatoire. Cette délimitation sera faite en étroite collaboration avec les Etats membres et les Organismes de bassins ;
- L'identification de paramètres environnementaux prioritaires à suivre. Cette identification pourrait être faite sur la base des résultats obtenus lors des analyses diagnostiques transfrontalières (Massif du Fouta Djallon et Bassin du fleuve Sénégal) ;
- L'évaluation des capacités existantes de suivi des ressources naturelles dans la zone de couverture de l'Observatoire ; appui aux Etats membres, lorsque cela s'avère nécessaire dans la mobilisation des ressources pour la création et / ou le renforcement des capacités des services nationaux concernés ;
- L'établissement de protocoles d'accords avec les Organismes de bassins et autres

Institutions spécialisées en vue d'échanges de données et d'informations relatives aux ressources naturelles.

## 2. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

L'objectif global du présent plan d'action proposé est de permettre la mise en place effective et immédiate de l'observatoire à travers un certain nombre d'objectifs spécifiques parmi lesquels nous notons :

1. Proposer la mise en place graduelle de l'Observatoire ; il faudrait que cette mise en place vise l'efficacité, la synergie avec les parties prenantes, l'utilisation judicieuse des capacités existantes et ne crée pas de double emploi avec les initiatives des partenaires.
2. Identifier les partenaires de l'observatoire d'abord au niveau des Etats Membres, puis au niveau sous-régional et international ;
3. Définir les mécanismes d'échange de l'information entre les différents niveaux de l'observatoire et les relations institutionnelles qui les régissent ;
4. Préciser les moyens à mettre en place pour ces échanges ;
5. Elaborer les procédures régissant la coordination au niveau du Bureau de Coordination du PRAI-MFD ;
6. Elaborer un programme d'action précis pour les quatre premières années ;
7. Identifier les études complémentaires nécessaires à l'établissement d'un état zéro et à la détermination des données de base et des indicateurs environnementaux pertinents pour le suivi de l'environnement. Ces données seront adaptées à chaque zone spécifique du Massif du Fouta Djallon et de ses extensions;
8. Proposer la prise en compte de l'Observatoire dans le projet de Convention-Cadre en cours de préparation afin de donner au BCI les compétences institutionnelles et juridiques devant lui permettre d'assumer les responsabilités qui seront liées à la coordination et au fonctionnement de l'Observatoire ;
9. Etablir une estimation du coût global et du contenu de l'appui nécessaire à la mise en place et aux premières années de fonctionnement de l'observatoire.

Pendant les cinq premières années de la mise en place de l'Observatoire des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Massif du Fouta Djallon, il est proposé de mener les activités suivantes :

1. Création institutionnelle de l'Observatoire par le Bureau de l'UA et des États Membres du PRAI-MFD ;
2. Mise en place de la Cellule de l'Observatoire du MFD ;
3. Etablissement de protocoles d'échanges de données entre la Cellule de l'Observatoire et les producteurs de données membres / partenaires du réseau de l'Observatoire du MFD ;

4. Démarrage de la collecte et de la production des données sur la base des informations disponibles ;
5. Identification des besoins en appui des producteurs de données, acquisition des équipements et programmation des actions de formation et d'appui méthodologique ;
6. Établissement des termes de références, sélection des consultants et programmation des revues de littérature et études de base sur l'établissement des états de référence pour tous les domaines que l'Observatoire doit suivre ;
7. Acquisition des données auprès des producteurs, élaboration d'indicateurs environnementaux, édition et diffusion des résultats ;
8. Suivi et gestion du système d'acquisition de données et réseau de l'Observatoire, évaluation continue des contraintes et des résultats, actions d'appui pour l'amélioration des échanges et du fonctionnement du réseau ;
9. Réunions des différents comités, évaluation annuelle des résultats obtenus et programmation des activités à suivre.

L'ordre de ces activités est indicatif. Dans la plupart des cas, elles sont menées de manière parallèle. Lors de cette première phase, un effort important sera consacré au suivi des collecteurs et producteurs des données en particulier dans les zones post-conflit (Sierra Léone, Guinée-Bissau) afin qu'un réseau homogène puisse être mis progressivement en place. Les études de base permettront de bien définir les réseaux de suivi d'un certain nombre de paramètres environnementaux et d'établir des états des lieux sur la situation de référence de certains paramètres. Les indicateurs environnementaux seront revus et affinés, de même que les réseaux de suivi. De nouveaux paramètres pourront être pris en compte et de nouveaux partenaires pourront être associés.

### **3. ANCRAGE INSTITUTIONNEL DE L'OBSERVATOIRE**

#### **3.1 Institutionnalisation de l'Observatoire**

L'Observatoire Régional des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Massif du Fouta Djallon (ORMFD) est conçu comme l'une des structures principales du Programme Régional d'Aménagement Intégré du MFD. A l'état actuel du développement institutionnel du Programme, l'ancrage de l'Observatoire Régional est établi au sein du Bureau de Coordination International de l'Union Africaine qui constitue l'Agence principale d'exécution et de coordination dudit Programme.

Afin de lui assurer et de lui garantir un fonctionnement efficace, efficient et durable, l'Observatoire régional devra être doté de capacités d'intervention propres et adéquates (personnel, budget et équipement).

Pour assurer à l'Observatoire un caractère de neutralité et d'objectivité au plan scientifique, il sera doté d'un Comité Scientifique constitué d'Experts indépendants ressortissants des pays membres et sélectionnés sur une base compétitive et individuelle.

A l'étape actuelle, le présent document est destiné à être soumis à la Conférence des Ministres du PRAI-MFD pour la signature d'une résolution adoptant le Plan d'Action et

créant officiellement l'Observatoire Régional du Massif du Fouta Djallon. Cet acte de naissance est important pour rendre pérennes et efficaces les interventions de l'Observatoire dans le Massif du Fouta Djallon et ses zones d'extension.

### **3.2 Système de partenariat**

L'ensemble des acteurs producteurs et/ou utilisateurs des données et informations relatives aux ressources naturelles et à l'environnement du MFD sont des partenaires potentiels de l'Observatoire régional. Celui-ci sera ainsi amené à établir des relations de partenariat avec de nombreuses institutions spécialisées à tous les niveaux (national, sous-régional, régional et international).

### **3.3 Mise en place de la Cellule de l'Observatoire**

La mise en place concrète de la Cellule de l'Observatoire nécessite plusieurs préalables :

- Recrutement du personnel ;
- Acquisition des équipements et installation des bureaux ;
- Finalisation du programme d'activités et mise en place des budgets de fonctionnement (Cellule et Réseau).

#### ***3.3.1 Recrutement du personnel***

La Cellule de l'Observatoire sera constituée d'une structure légère comprenant un personnel réduit avec trois postes permanents (Chef de Cellule, Expert environnementaliste – Expert en SIG et Informaticien compétent en gestion de bases de données et réseau) et un Assistant Technique. Ces recrutements devront intervenir le plus tôt possible.

#### ***3.3.2 Installation des locaux et bureaux***

Il est prévu que la Cellule de l'Observatoire sera installée dans les locaux du Bureau de l'UA qui coordonne le PRAI-MFD où des locaux sont disponibles. Trois à quatre pièces seront nécessaires, dont une salle des opérations de dimension suffisante pour accueillir les équipements informatiques et assurer un archivage des données.

#### ***3.3.3 Équipement bureautique***

L'équipement comprendra un ensemble mobilier classique auquel il y aura lieu d'adjoindre quelques équipements spécifiques :

- Table lumineuse de format A1 ou A0, pour la manipulation des divers documents cartographiques (mise en superposition) ;
- Photocopieuse noir et blanc de qualité professionnelle, incluant une gamme de facteurs d'agrandissement/réduction, de réglage de niveaux de gris et une trieuse pour l'édition des documents en grande série ;
- Machine à relier ;
- Meubles de rangement pour les cartes, de préférence sous forme de deux meubles à plans suspendus ;

- Lignes téléphone et fax avec standard (secrétariat) et connexion au modem des différents postes des experts.

### **3.3.4 Équipement informatique**

L'équipement informatique de la Cellule de l'Observatoire devrait comprendre entre autres les éléments suivants :

- Micro-ordinateurs de type PC sous Windows avec logiciels courants et spécialisés (SIG, etc.) .Chacun des membres de l'équipe devra disposer du matériel de travail adéquat (PC, Laptop, logiciels de gestion de SIG/Bases de données. ;
- Équipements de sauvegarde et d'archivage (graveur de CD-Rom et DVD, clé USB, disque dur externe, etc.) ;
- Équipements d'impression : 4 imprimantes laser A4 noir et blanc, 1 imprimante A4 jet d'encre couleur et 1 imprimante A2/A3 jet d'encre couleur à répartir entre les différents postes pour assurer les impressions courantes et l'édition des publications de l'Observatoire ;
- Scanner couleur A4 - A3
- Équipements spécialisés pour le SIG : table à digitaliser format A0 et table à digitaliser format A2 ;
- Logiciels spécialisés : système d'information géographique éditeur de pages Web publication assistée par ordinateur et gestionnaire de projet. Des logiciels de protection anti virus et de communication (Netscape...) seront également nécessaires.

### **3.3.5 Équipement de terrain**

La cellule de l'Observatoire n'aura pas pour mission d'assurer une collecte des données primaires sur le terrain, mais elle doit disposer d'un minimum de moyens pour effectuer certains contrôles ou acquérir des données particulières à l'occasion des sorties qui seront régulièrement effectuées :

Système de positionnement par satellite (GPS, système courant non différentiel avec antenne extérieure pour installation sur véhicule) ; Ce système est grandement souhaitable pour retrouver les sites de suivi ou localiser toute information spatiale utile.;

### **3.3.6 Moyens de déplacement**

La Cellule de l'Observatoire devra disposer de moyens adéquats pour les déplacements et les missions de terrain.

## **3.4. Etablissement des protocoles d'échange de données**

Le chef de la Cellule de l'Observatoire préparera les projets de protocoles qui seront examinés à l'interne, puis discutés avec les structures appropriées des producteurs de données.

Ces protocoles, conçus pour assurer un cadre technique et juridique à l'échange des données, constituent un préalable indispensable au fonctionnement effectif du réseau. Il est donc important qu'ils puissent être finalisés dès que possible. Il sera nécessaire de prévoir une période probatoire d'application afin que les aménagements nécessaires puissent être effectués dans les premiers mois de fonctionnement.

## 4. ORGANES DE L'OBSERVATOIRE ET LEURS FONCTIONNEMENTS

### 4.1. Organes de l'Observatoire

En référence aux résultats du bilan diagnostic des réseaux existants et aux objectifs de la veille environnementale que se fixent les différents acteurs concernés, le schéma organisationnel de l'Observatoire qui est proposé devra être bâti sur un réseau de partenaires avec une structure légère de coordination au niveau du Bureau du PRAI-MFD.

Cette option permet d'avoir un système d'information souple et participatif. Elle est d'autant plus justifiée que la zone géographique devant faire l'objet d'un suivi est très étendue, les thématiques en cause sont variées et beaucoup d'organismes compétents et parfois très spécialisés ont déjà pour mission de collecter et de traiter des données dans les domaines ciblés.

La définition du schéma organisationnel de l'Observatoire tient compte des différentes fonctions à assumer pour répondre aux missions. Par ailleurs, dans un souci de cohérence d'ensemble et d'efficacité, il est recherché une insertion harmonieuse de l'Observatoire dans le schéma institutionnel du Bureau Régional de Coordination de Union Africaine.

Ainsi, le schéma institutionnel recommandé pour le réseau de l'observatoire comprend :

- **un Comité de Pilotage** : Il pourra être composé par les représentants du Bureau de coordination de l'UA du PRAI-MFD, les Services Techniques concernés dans les différents Etats tributaires des eaux du Massif, les représentants des organismes de bassins, et des organisations sous-régionales (CEDEAO, CILSS) et les partenaires au développement. Le Coordonnateur du Bureau de l'UA pourrait assurer la présidence et sera responsable de son animation.
- **une cellule de coordination de l'Observatoire** : elle pourrait comprendre dans une première étape – un chef de Cellule, un Expert en base de données et SIG, un informaticien réseau, et un assistant spécialiste statisticien en analyse des données socio-économiques et écologiques. A partir des données, ce spécialiste statisticien sera chargé de renseigner les indicateurs de suivi et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du MFD, d'évaluer les impacts des activités socio-économiques et du changement climatique sur les indicateurs, et d'évaluer les impacts du Projet GIRN-MFD / FEM sur les indicateurs environnementaux des sites pilotes du Programme MFD.
- **un Comité Scientifique** : il devra être composé par des personnes et institutions choisies uniquement sur la base de leur compétence et de leurs expériences dans les différents domaines et thématiques choisis. Universitaires et experts spécialisés des instituts en Suivi-Evaluation des ressources naturelles et de l'environnement, études d'impacts, gestion des bases de données et SIG.
- **un réseau de producteurs de données** : composé par les structures concernées intervenant au niveau local, national et régional.

## 4.2 Rôles et Responsabilités des organes de l'Observatoire

Le tableau suivant donne une répartition des tâches entre les différents partenaires de l'observatoire.

Organes	Rôles
<b>Comité de Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter le schéma organisationnel de l'Observatoire et ses modalités de fonctionnement ;</li> <li>• Fixer les règles de propriété et de diffusion des informations ;</li> <li>• Approuver le plan d'action de l'Observatoire et mobiliser les financements nécessaires</li> <li>• Suivre et évaluer les activités de l'Observatoire</li> </ul>
<b>Cellule de l'Observatoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place le réseau : établissement des protocoles de coopération</li> <li>• Etablir et gérer (mise à jour) un fichier des producteurs de données</li> <li>• Evaluer les besoins en appui (équipement et formation) des producteurs de données et les soumettre au Comité de Pilotage</li> <li>• Coordonner l'exécution des prestations d'appui aux producteurs de données</li> <li>• Initier l'harmonisation des définitions, des procédés et méthodes de collecte des données de façon à garantir l'homogénéité des informations à échanger</li> <li>• Définir les indicateurs de suivi et organiser leur validation par les comités scientifiques</li> <li>• Animer les travaux des comités scientifiques</li> <li>• Valider les données et indicateurs reçus des producteurs de données et calculer des indicateurs agrégés</li> <li>• Publier les résultats des activités de l'Observatoire sous des formes diverses (notes de synthèses, bulletins périodiques, rapport annuel sur l'état de l'environnement du Massif du Fouta Djallon)</li> <li>• Organiser l'échange d'informations entre les membres du réseau et entre le réseau et l'extérieur.</li> <li>• Créer et gérer un site Web de l'Observatoire du MFD</li> <li>• Gérer une banque de données régionale consolidée sur l'environnement du Massif du Fouta Djallon</li> <li>• Organiser des rencontres scientifiques (colloques, ateliers, séminaires) pour disséminer des informations et des techniques et approfondir la réflexion sur les thématiques suivies</li> <li>• Analyser les informations traitées et en particulier les indicateurs de suivi afin d'apprécier les situations de dysfonctionnement et de risques qui appellent une alerte</li> <li>• Fournir aux Bureau de l'UA et aux Etats membres, les informations d'alerte</li> <li>• Organiser la concertation pour élaborer des actions de correction à recommander aux décideurs et services compétents et assurer le suivi de l'exécution des actions</li> </ul>

<b>Comité Scientifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser les définitions ainsi que les procédés et méthodes de collecte de données</li> <li>• Valider les indicateurs de suivi proposés par la cellule de l'Observatoire</li> <li>• Identifier les zones à risque élevé devant faire l'objet d'un suivi particulier</li> <li>• Apporter à la Cellule l'Observatoire l'appui nécessaire pour les actions de formation des producteurs de données</li> <li>• Evaluer les situations de dysfonctionnements et de risques et recommander des mesures de correction</li> <li>• Apporter à la Cellule de l'Observatoire l'appui nécessaire pour organiser des rencontres scientifiques (colloques, ateliers, séminaires) pour disséminer des informations et des techniques et approfondir la réflexion sur les thématiques faisant l'objet d'un suivi</li> </ul>
<b>Le Comité des Producteurs de données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner la Collecte et le traitement des données primaires sur l'ensemble du Massif du Fouta Djallon et de ses extensions;</li> <li>• Aider au Calcul des indicateurs de suivi-évaluation ;</li> <li>• Transmettre à la Cellule de l'Observatoire les données de base collectées et les traitements effectués</li> <li>• Diffuser les informations publiées par la Cellule de l'Observatoire au niveau national</li> <li>• Exprimer des besoins de renforcement en équipement et en formation</li> <li>• Gérer des banques de données de base</li> <li>• Echanger des données à l'intérieur du réseau</li> </ul>

### 4.3. Fonctionnement de l'Observatoire

#### 4.3.1 Mécanismes d'échanges d'informations

Le fonctionnement de l'Observatoire repose sur les échanges d'informations entre les partenaires du réseau et la Cellule de l'Observatoire. Il est primordial que les mécanismes d'échange fonctionnent de la manière la plus efficace possible dans les deux sens, depuis la base du réseau vers la Cellule de l'Observatoire et inversement. Pour ce faire, ces mécanismes devront entre autres obéir aux principes généraux suivants :

1. Les Producteurs de Données transmettent directement à la Cellule de l'Observatoire, les données de base qu'ils collectent et les indicateurs de suivi qu'ils établissent ;
2. Tous les partenaires ont accès aux données de base validées et contenues dans la banque de données consolidée par la Cellule de l'Observatoire ;
3. Les indicateurs agrégés et toutes les publications effectuées par la Cellule de l'Observatoire sont communiqués à tous les membres du réseau ;
4. Un Producteur de Données peut accéder aux données de base produites par un autre partenaire du réseau par l'intermédiaire la cellule de l'Observatoire ;
5. Le *Comité de Pilotage* édicte les procédures et règles de transmission et de diffusion des informations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Observatoire. Ces procédures précisent le traitement à apporter à des informations sensibles dont une diffusion mal organisée peut créer des situations de confusion et de panique au niveau des populations ;
6. L'échange d'information doit être considéré selon deux processus principaux : i) de remontée de l'information du réseau vers la cellule de l'Observatoire et ii) de retour de l'information auprès des partenaires du réseau. Le processus ascendant doit permettre d'établir une grande partie des indicateurs primaires nécessaires au suivi environnemental. Le processus descendant doit permettre à l'ensemble du réseau de

disposer d'une information élargie sur l'état évolutif de l'environnement et des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon, d'accéder à des informations particulières disponibles mais non ou peu diffusées actuellement.

#### **4.3.2 Procédures d'échanges de données**

Les échanges d'informations entre la Cellule de l'Observatoire et les partenaires du réseau seront régis par des protocoles d'accord de coopération. La cellule de l'Observatoire n'étant pas une personne morale, les protocoles d'accord seront établis entre le Coordonnateur du Bureau de l'UA du PRAI-MFD et les partenaires. En fonction des différentes catégories de partenaires, différents modèles de protocoles seront proposés.

#### **4.3.3. Remontée de l'information du réseau vers la Cellule de l'Observatoire**

La remontée de l'information doit permettre à la Cellule de l'Observatoire de disposer des données nécessaires à l'établissement des indicateurs environnementaux. Dans la plupart des cas, le processus d'échange comprend des *collecteurs de données* situés sur le terrain (services locaux, projets, ONG) qui transmettent celles-ci à un organisme *producteur de données* généralement chargé de réaliser un premier archivage et différents traitements de vérification, saisie dans des bases de données, mises en forme et transmission périodique à un organisme centralisateur au niveau d'une région ou au niveau national. Les collecteurs de données peuvent être eux-mêmes hiérarchisés entre un échelon local et plusieurs échelons intermédiaires de niveau inférieur ou supérieur. Dans certains cas, le circuit peut être simplifié, collecteur et producteur étant confondus, notamment dans le cas de sociétés privées ou de certaines ONG.

L'échange d'information avec la Cellule de l'Observatoire sera assuré au niveau des producteurs de données.

#### **4.3.4. Collecte des données primaires**

##### **a - Réseau de collecte des données**

Prioritairement, les réseaux de collecte de données s'appuieront sur les réseaux existants qui seront ainsi intégrés dans le réseau de l'Observatoire. Cependant, pour un certain nombre de paramètres, la collecte régulière est insuffisante, voire inexistante. Pour améliorer cette situation, il sera nécessaire de définir un certain nombre de réseaux minimum pour permettre un démarrage du suivi au cours de la phase initiale de mise en place.

Les réseaux de collecte de données constitueront la base du fonctionnement de l'Observatoire, en vue de l'établissement des indicateurs de suivi. Dans le cas où les réseaux sont inexistantes ou incomplets, il sera nécessaire de les mettre en place comme cela est spécifié dans le programme d'action. Des propositions sont faites dans le cadre de la présente étude concernant les spécifications des réseaux. Généralement, leur définition précise nécessitera des études préalables sur la situation environnementale afin d'établir un zonage selon l'intensité des risques environnementaux.

En dehors des réseaux constitués, le suivi environnemental nécessitera la conduite d'études périodiques sur la situation environnementale afin de disposer des états zéro. Cet aspect est essentiel en année 1, sinon on ne pourra plus le faire. De telles études

concernent notamment la cartographie du milieu (occupation du sol et formations végétales, état des pâturages...) et la mise au point de modèles pour l'établissement d'indicateurs à partir de mesures ponctuelles (ruissellement, états d'inondation, ensablement, dégradation des sols, zones de décrue...).

Dans le cas des états des lieux basés sur les données de télédétection spatiale (images Spot ou Landsat), les travaux pourront être étalés sur une certaine durée (2 ou 3 ans) par zones géographiques et/ou par thèmes. Les données historiques de télédétection, pour la plus grande partie disponibles auprès de certains partenaires (OMVS, ABN, OMVG, IRD, IGN, etc.), permettront d'effectuer une analyse comparative entre la situation des dix, vingt, trente, etc. dernières années et la situation actuelle. Les mises à jour régulières seront réalisées à partir d'un suivi sur des sites témoins (stations, placettes, transects). L'actualisation des données de télédétection interviendra à des périodes adéquates selon les ressources disponibles.

#### ***b - Appui aux collecteurs de données***

Dans tous les cas, les réseaux seront constitués par des organismes implantés dans le Massif du Fouta Djallon et ses extensions ou par des organismes régionaux disposant de capacité de collectes de données au niveau régional. Leur participation sera obtenue dans le cadre des protocoles d'échange d'information.

La recherche de financements complémentaires pourra être envisagée dans le cadre du renforcement des capacités de ces structures.

### ***4.3.5. Production de paramètres environnementaux***

#### ***• Archivage des données***

L'archivage des données constitue la première étape importante de la production des paramètres environnementaux par les producteurs de données. Elle doit leur permettre d'assurer une sauvegarde continue des données de base sur l'ensemble de la zone d'intervention.

L'état sur la situation actuelle et sur les besoins montre une certaine disparité dans ce domaine et la mise en place de l'Observatoire devrait permettre d'assurer une meilleure homogénéité, en assurant une informatisation de tous les organismes impliqués, ceci devant être pris en compte dans le plan d'actions.

#### ***• Traitements et mise en forme des données***

Les données saisies dans les bases de données nécessiteront des traitements et mises en forme aussi bien pour les besoins de l'Observatoire que pour ceux des services de tutelle. Généralement ces besoins seront différents, du fait d'une utilisation différente des données sur des zones d'intervention souvent dissociées.

La Cellule de l'Observatoire en collaboration avec le Comité de Pilotage définira les besoins de l'Observatoire concernant la nature et la forme des données à produire et à transmettre à l'Observatoire.

Des traitements spécifiques seront souvent nécessaires pour agréger les données selon un pas de temps donné, sur la base de trois périodicités possibles :

Les dispositions nécessaires devront être prises pour obtenir des données numériques sur des supports et dans des formats compatibles avec les équipements de la Cellule de l'Observatoire.

Un système de sauvegarde simple et peu onéreux de type CD-ROM, DVD, Clé USB, etc., est préconisé, ce qui permettra également un transport des données pour les organismes qui ne pourront être connectés sur Internet.

La Cellule de l'Observatoire disposera d'un système de gravage de CD-ROM et DVD lui permettant d'assurer un archivage plus conséquent. Le spécialiste gestionnaire de bases de données de l'Observatoire étudiera dans chaque cas les procédures les mieux adaptées à la transmission des données et à leur intégration dans le système de l'Observatoire.

#### **4.3.7. Établissement des indicateurs primaires**

##### **• Définition et identification des indicateurs primaires**

Les paramètres environnementaux acquis auprès des producteurs de données seront régulièrement traités pour établir les indicateurs primaires nécessaires au suivi environnemental. Le terme d'indicateur primaire correspond à un ensemble de paramètres mesurant un facteur environnemental. Par exemple, différentes variables sont proposées pour mesurer la qualité des eaux de surface, d'autres permettent de mesurer la qualité des eaux souterraines. Ces variables mesurent des paramètres physico-chimiques et biologiques qui permettent d'évaluer la qualité des eaux en différents points du réseau. Il s'agit là d'indicateurs primaires d'état. De la même manière des indicateurs primaires de pression ou de réponse permettent de mesurer la pression sur le milieu (par exemple, les superficies aménagées et mises en valeur) et la réponse en matière d'actions d'adaptation et d'atténuation des impacts négatifs (par exemple, les actions de lutte l'ensablement).

##### **• Mise en forme et présentation des indicateurs primaires**

Après traitement des paramètres environnementaux, les indicateurs primaires se présentent généralement sous trois formes :

- Données quantitatives statistiques sous forme de tableaux et de diagrammes ;
- Évaluations qualitatives correspondant à une appréciation du risque environnemental par rapport à des normes (niveau de pollution, évaluation de la dégradation du milieu, etc.) ;
- Situation géographique permettant de présenter la localisation des phénomènes mesurés (sites de mesures, zones homogènes affectées par le processus mesuré)

Les paramètres se présenteront sous la forme de séries de valeurs (mensuelles, trimestrielles ou annuelles). Les tendances évolutives seront évaluées par comparaison avec l'année antérieure et avec la moyenne mobile interannuelle. Ces trois formes de présentation des indicateurs seront régulièrement mises à jour par l'Observatoire afin d'assurer le suivi régulier. Elles feront l'objet de présentations dans les divers documents produits, soit d'une façon exhaustive (tableau de bord), soit sous forme d'une information spécifique continue à travers des bulletins périodiques ou sur le site Web de l'Observatoire.

##### **• Système d'alerte**

Des traitements particuliers concernent les paramètres liés à un risque environnemental avéré.

Il sera défini pour les indicateurs environnementaux retenus, les seuils à partir desquels le risque sera considéré comme important et nécessitera une alerte. La situation nécessitant une alerte pourra être détectée soit directement par l'Observatoire à la lumière des indicateurs environnementaux agrégés qu'il produit, soit par d'autres partenaires du réseau désireux d'utiliser le réseau de l'observatoire pour toucher l'ensemble des régions concernées. Les procédures d'alerte porteront notamment sur la validation des informations, la saisine de l'autorité politique, l'alerte proprement dite, l'information sur les mesures conservatoires et de correction.

Pour les risques à caractère moins urgent, l'Observatoire préparera une note d'information à l'intention des autorités compétentes en indiquant les mesures conservatoires à prendre ainsi que les actions à mener pour déterminer les mesures d'atténuation.

Après approbation par les autorités compétentes, l'information sera communiquée aux différents acteurs concernés pour leur permettre de prendre en charge la situation et d'organiser la concertation nécessaire à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et de correction. S'il le juge nécessaire, l'Observatoire pourra proposer la réunion de spécialistes (par exemple le Comité Scientifique) pour examiner les risques incriminés et proposer les mesures conservatoires à prendre.

#### **4.3.8. Production des indicateurs agrégés**

L'établissement des indicateurs primaires permet d'obtenir un état régulier de la situation environnementale. La configuration des réseaux et l'utilisation de techniques et méthodes bien définies et contrôlées doivent permettre de disposer d'une appréciation objective des impacts environnementaux et des tendances évolutives. La combinaison de variables quantitatives (mesure), qualitatives (appréciation) et géographiques (localisation) permet une évaluation complète de l'indicateur, utile aux décideurs pour analyser la situation et décider des actions à entreprendre.

#### **4.3.9. Diffusion des informations de l'Observatoire**

Pour chaque publication de l'observatoire, il est proposé une liste des principaux destinataires. Ceux-ci comprennent aussi bien les producteurs de données que les utilisateurs des informations rendues disponibles par l'observatoire. Le comité national et les comités préfectoraux des producteurs de données constitueront des structures relais pour la diffusion de ces informations, leur explicitation et leur utilisation à tous les niveaux, et plus particulièrement à la base, auprès des collectivités locales et des populations.

L'Observatoire devra assurer la diffusion régulière des résultats du suivi obtenus à partir de l'établissement des indicateurs environnementaux, avec entre autres trois types de documents :

- Tableau de bord environnemental (rapport annuel) ;
- Bulletin d'informations (à publier périodiquement) ;
- Portail Web (site Internet)

Outre ces documents, l'Observatoire assurera un rôle important de diffusion des informations transitant par son réseau, notamment pour assurer une information retour.

La rubrique consacrée au suivi environnemental permettra d'accéder aux différentes pages correspondant aux thèmes définis dans le tableau de bord. L'information présentée sera synthétisée d'une manière comparable à ce qui est présenté dans les bulletins périodiques. Ainsi les mises à jour effectuées régulièrement sur le site seront directement exploitables pour l'édition des bulletins périodiques.

La rubrique sur les activités de l'Observatoire fournira des informations sur les différents partenaires du réseau, sur leurs activités en matière de suivi environnemental et sur les actions entreprises tant pour améliorer le suivi que pour assurer une meilleure gestion environnementale. Les activités du Bureau de l'Observatoire seront également présentées, notamment les tournées de terrain, l'organisation de sessions de formation, les réunions des instances du PRAI-MFD.

Une rubrique sera consacrée au recueil d'information auprès des correspondants. Des informations seront systématiquement recueillies sur le nom et la fonction du correspondant et un questionnaire sera proposé pour obtenir des informations complémentaires. Un autre questionnaire permettra de recueillir les besoins particuliers en matière de documentation environnementale, d'accès auprès d'autres partenaires, de renseignements auprès de prestataires de service. Ces renseignements permettront ensuite à l'Observatoire d'envoyer des informations spécifiques, dans la limite des accords établis avec les partenaires concernés.

#### **d - Utilisation du réseau de l'Observatoire comme espace d'échanges de d'informations produites par d'autres partenaires**

La diffusion d'autres informations issues des autres organismes partenaires, notamment les organismes fluviaux (OMVG, ABN, OMVS, etc.), pourra être assurée en utilisant la même organisation du réseau, les producteurs de données devenant les destinataires privilégiés de la transmission en retour. Là encore, le développement d'un réseau de communication Internet facilitera grandement la diffusion.

La mise en place de l'Observatoire permettra aux uns et aux autres de mieux connaître leurs activités respectives. Aussi, le réseau pourra faciliter les échanges directs entre les différents membres, avec ou sans intervention de la part de l'Observatoire. Dans ce domaine, l'Observatoire pourra surtout agir pour informer les organismes sur les données disponibles. Dans la mesure où l'Observatoire acquiert régulièrement des données auprès des producteurs, il pourra également les diffuser auprès de d'autres acteurs externes à la sous région au système, sous réserve d'un accord de l'organisme producteur.

En dehors de données elles-mêmes, l'Observatoire pourra assurer une diffusion d'information sur les techniques et méthodes utilisées par les acteurs de la sous région, dans le but de faciliter l'échange des expériences et de contribuer à une certaine homogénéisation.

## **5. ETUDES DE BASE ET ACQUISITION DE DONNEES**

### **5.1. Réalisation des études de base sur la situation environnementale**

Les études de base devraient permettre d'avoir une situation de référence sur l'état des ressources (occupation des terres, sols, eau, espèces végétales et animales, biodiversité, etc...). Elles devront aussi permettre de mettre en place le cadre pour la surveillance de

la dégradation des écosystèmes et contribueront à l'élaboration des cartes thématiques (unités de paysage, type de végétation et de forêts, sols et zones fragiles, zones protégées, etc...).

## **5.2. Collecte et production des données**

Cette activité constitue la base du fonctionnement de l'Observatoire. Elle se mettra progressivement en place, en fonction de la disponibilité des données et des priorités qui ont été établies pour les indicateurs environnementaux. La collecte s'effectuera dans les sites pilotes et les zones transfrontalières sélectionnées ; la production des paramètres environnementaux pourra immédiatement intervenir, sur la base des protocoles d'échange spécifiant les données agrégées que le producteur fournira à l'Observatoire.

Pour assurer un démarrage effectif du suivi des indicateurs prioritaires dans le courant de la première année, il sera impératif que la mobilisation des producteurs de données soit effective, ce qui demandera des interventions spécifiques du responsable de la Cellule de l'Observatoire afin que des actions concrètes aient lieu de la part des organismes concernés.

## **5.3. Identification des appuis aux collecteurs et producteurs de données**

Il est évident que l'Observatoire ne pourra assurer qu'une partie des besoins des collecteurs de données dans le cadre des réseaux mis en place. L'appui aux collecteurs et producteurs de données sera identifié et consigné dans les protocoles d'échange de données. Lorsque nécessaire, un appui pour la mobilisation de ressources en vue du renforcement des capacités des structures spécifiques de collecte et de production de données concernées sera envisagé.

## **5.4. Acquisition des données, édition et diffusion des résultats**

Cette activité résulte directement des opérations de collecte et de production des données décrites précédemment. Elles concernent les activités propres de l'Observatoire aboutissant à l'établissement et à la diffusion des indicateurs environnementaux.

La programmation des activités est essentiellement liée à la mise en place des réseaux qui dépendra de certaines études de base (définition de réseaux nouveaux et des méthodes et techniques à utiliser) et des actions d'appui auprès des collecteurs et producteurs de données (équipements, information et formation).

Pour les réseaux déjà existants ou partiellement existants, cette activité pourra intervenir rapidement, dès l'établissement des protocoles de coopération avec les partenaires de l'observatoire. Pour les réseaux à compléter ou à mettre prioritairement en place, les transmissions des informations nécessaires à l'observatoire s'installeront progressivement au cours de la première année.

Les bulletins périodiques devront être publiés dès la première année de fonctionnement. Ils permettront de fournir des informations sur la situation environnementale mais auront également un rôle important de mobilisation des membres du réseau en leur fournissant des informations pratiques et en les informant régulièrement sur l'ensemble des activités

de l'observatoire. En effet, la réussite de l'observatoire reposera en bonne partie sur son efficacité et celle-ci se révélera en bonne partie à travers la pertinence des informations diffusées, mais aussi son actualisation régulière.

Il en est de même pour le Portail Web, qui devra être dès que possible mise en forme, même sous une présentation relativement dépouillée. Les moyens nécessaires aux publications devront donc être mobilisés quasiment dès la mise en place de la Cellule de l'Observatoire.

## **6. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION**

### **6.1. Suivi et gestion du réseau de l'Observatoire**

Les activités de suivi et de gestion de l'Observatoire nécessiteront des échanges réguliers avec les producteurs de données et des visites périodiques de terrain afin d'évaluer les résultats obtenus, de mettre en évidence les difficultés et contraintes rencontrées et d'identifier les améliorations à apporter et les appuis complémentaires à assurer. Ces visites auprès des producteurs pourront être complétées par des rencontres sur sites avec les collecteurs de données, afin d'étudier plus concrètement certaines situations. Durant la phase de mise en place, il sera souhaitable d'envisager deux visites annuelles par le chef de la Cellule de l'Observatoire et/ou le conseiller technique. Ultérieurement une visite annuelle devrait être suffisante.

### **6.2 Relations avec les instances du PRAI-MFD**

La Cellule l'Observatoire entretiendra des relations régulières avec la tutelle du PRAI-MFD, le Comité de Pilotage, Comité Scientifique, Comités nationaux et fédéraux des producteurs de données, les correspondants pays du PRAI-MFD, etc.). L'Observatoire fournira spécifiquement différents types d'information à ces instances :

- Informations sur la situation environnementale (bulletins périodiques et rapport sur l'état de l'environnement)
- Cas d'alerte sous forme de notes conjoncturelles ;
- Comptes-Rendus sur la situation de l'Observatoire, à partir du suivi et des évaluations effectués ;
- Rapports d'activités annuels avec évaluation des résultats, programmation des activités à venir et présentation des devis-programmes.

Les notes conjoncturelles d'alerte permettront aux instances du PRAI-MFD d'engager les actions urgentes nécessaires. Leur programmation n'est évidemment pas prévisible. Les comptes-rendus sur la situation de l'Observatoire permettront au PRAI-MFD et au Comité de Pilotage de disposer des informations nécessaires à ses interventions auprès des décideurs et bailleurs de fonds, afin d'assurer les aménagements nécessaires dans le fonctionnement général de l'Observatoire.

Certains comptes-rendus aborderont plus particulièrement les aspects techniques liés à la collecte et à la production des données (qualité des données, constitution des réseaux, techniques et méthodes utilisées...). Ils seront plus particulièrement rédigés en vue des réunions du Comité Scientifique.

Des comptes-rendus spécifiques seront également rédigés à l'intention des Comités préfectoraux et du Comité national des producteurs de données, afin de leur permettre de disposer des éléments utiles pour intervenir sur le terrain ou au niveau administratif.

En première année, il sera probablement souhaitable de prévoir deux réunions du Comité de pilotage, afin de régler les problèmes particuliers liés à la mise en place de l'observatoire. Il sera également probablement nécessaire d'organiser assez rapidement une réunion du Comité Scientifique, afin de débattre des méthodes et protocoles techniques que l'observatoire mettra en œuvre à travers son réseau.

A partir de la seconde année, l'observatoire pourra entrer en régime de croisière.

Les rapports d'activités annuels seront plus particulièrement destinés à la tutelle PRAI-MFD afin de lui fournir les éléments nécessaires à ses prises de décision concernant l'Observatoire et les activités du Bureau de coordination de l'UA. Durant la phase de mise en place, il sera souhaitable de publier un rapport d'activités intermédiaire, à mi-chemin de l'exercice.

## **7. BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de mise en place et de fonctionnement de l'Observatoire est estimé à 4.628.443 \$ US. Il est prévu qu'une partie de ce budget sera supportée par le Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon (PGIRN-MFD) et les activités du budget programme de l'UA. Le reste sera recherché en cofinancement.

No	Réf. Pj. GEF	Description	GEF (\$US)	UA (\$US)	Besoins en cofinancement (\$US)
1	1.3.1	Identification des institutions nationales et régionales, programmes régionaux et opérateurs individuels spécialisés dans l'inventaire et le suivi		20 000	100 000
2	1.3.1	Evaluation de la capacité de ces acteurs à recueillir et analyser les données nécessaires		20 000	80 000
3	1.3.1	Etablissement des procédures relatives aux activités de suivi, de cartographie, Etc.		40 000	80 000
4	1.3.2	Identification des lacunes de données et d'informations		20 000	40 000
5	1.3.3	Affinage, élaboration, finalisation du Plan d'Action Stratégique de l'Observatoire (visites de travail, etc)	148 434	130 000	60 000
6	1.3.3	Séminaire sur la stratégie du Système d'Information Environnementale	0	50 000	40 000
7	1.3.6	Approbation du Plan d'Action de l'Observatoire par la Conférence Ministérielle	24 274	80 000	0
8	1.3.7	Honoraire et frais de voyage des Consultants pour établissement de la base de données	30 338	50 000	50 000
9	1.3.7	Honoraires et frais de voyage des Consultants pour la maintenance de la base de données	32 562	60 000	80 000
10	1.3.8	Equipements et leur mise en place pour l'Observatoire	328 150	50 000	100 000
11	1.3.8	Frais de fonctionnement généraux du siège de l'Observatoire	17 943	20 000	80 000
12	1.3.8	Images Satellitaires	507 971	20 000	300 000
13	1.3.9	Frais généraux de fonctionnement des 29 sites	15 904	50 000	60 000
14	1.3.9	Etablissement des sites normalisés de suivi, de production et d'analyse des données	198 790	60 000	550 000
15	1.3.10	Sessions de formations: suivi/reportage des paramètres écologiques, socio-économiques	14 077	20 000	50 000
16	1.3.11	Etudes Ecologiques et Socio-économiques de Référence pour l'Observatoire		40 000	200 000
17	1.3.16	Information, communication, publications		50 000	20 000
18		Etudes Ecologiques et Socio-économiques de suivi de l'état et de gestion des RN et Env.		50 000	0
19		Renforcement des capacités des pays post-conflits (Guinée Bissau, Sierra Léone) dans la collecte et l'analyse des données		20 000	250 000
20		Renforcement de la coopération avec les nouveaux pays adhérents du programme (Bénin, Nigeria) dans la collecte des données		20 000	240 000
21		Maintenance et fonctionnement du Site Web (hébergement, anti-virus, etc.)		40 000	20 000
		<b>TOTAL par source de financement</b>	<b>1 318 443</b>	<b>910 000</b>	<b>2 400 000</b>
		<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>4.628.443 \$ US</b>	

## **8. CALENDRIER D'EXECUTION DU PLAN D'ACTION**

Le calendrier d'exécution est proposé sous forme d'un chronogramme prévisionnel, reprenant les différentes activités décrites ci-dessus. Le deuxième trimestre de l'année 1 serait essentiellement consacré à la mobilisation des fonds nécessaires aux actions de préparation, de recrutement des experts de la Cellule et de mise en place des équipements et infrastructures nécessaires.

Le démarrage effectif interviendrait alors au cours du troisième trimestre de l'année 1. La 1<sup>ère</sup> phase de mise en place se poursuivrait durant l'année 1, 2 & 3 et la 2<sup>ème</sup> phase de renforcement interviendrait durant les années 4 et 5.